



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 27 c) de l'ordre du jour provisoire*

Développement social : Suite donnée à l'Année internationale sur les personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi pour répondre à la résolution 64/132 de l'Assemblée générale, donne un aperçu de la mise en œuvre nationale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. On y rend compte des efforts fournis par les pays pour établir des politiques et des programmes sur le vieillissement et pour intégrer dans les plans de développement national les préoccupations que suscite le vieillissement des populations ainsi que des activités réalisées par le système des Nations Unies à l'appui des politiques relatives au vieillissement et des recommandations adressées à l'Assemblée pour examen. Pour avoir un aperçu global de la suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, voir A/65/157.

* A/65/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Progrès des pays dans la mise en œuvre du Plan	3
A. Mise en place d'une capacité nationale sur le vieillissement	4
B. Sensibilisation aux problèmes de vieillissement	9
C. Démarginalisation des personnes âgées et promotion de leurs droits	13
III. Pleins feux sur les dimensions sociales du vieillissement	14
A. Délaissement, maltraitance et violence	14
B. Soins et soignants	16
IV. Coopération internationale dans la mise en œuvre du Plan	18
V. Conclusions et recommandations	21

I. Introduction

1. Dans sa résolution 64/132 intitulée « Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée à sa soixante-cinquième session sur la mise en œuvre de la résolution. Le présent rapport répond à cette demande.

2. Le présent rapport donne un aperçu des efforts fournis par les gouvernements pour répondre à ce qu'ont été depuis 2008 leurs priorités de mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Il mesure les progrès réalisés par les pays à cet égard par un examen des politiques qu'ils ont mises en place en matière de vieillissement et de développement, par la constitution d'une main-d'œuvre médicale tournée principalement vers les soins gériatriques, par la collecte de données et la réalisation de travaux sur les personnes âgées, par la mise en place de cadres nationaux qui encouragent la participation et le bénévolat, par l'organisation de campagnes de sensibilisation au vieillissement de la population, par la formation de partenariats pour favoriser une plus grande prise de conscience des questions de vieillissement et la fourniture d'efforts pour promouvoir les droits de l'homme des personnes âgées. Le rapport dégage aussi les grandes questions que soulève le vieillissement, et qui comprennent notamment la maltraitance, le délaissement et la violence, et il met en lumière les programmes et politiques d'assistance aux soignants et à la fourniture des soins. Il fait en outre le point sur le système des Nations Unies dans le domaine du vieillissement. Le rapport se termine par des conclusions et recommandations que l'on présente pour examen à l'Assemblée générale.

3. Le rapport est fondé sur des communications reçues de commissions régionales et d'institutions de l'ONU, d'organisations non gouvernementales et d'autres sources auxquelles le Secrétariat a pu avoir accès.

II. Progrès des pays dans la mise en œuvre du Plan

4. À sa quarante-septième session, tenue en 2009, la Commission du développement social s'est vu présenter un cadre stratégique de mise en œuvre du Plan¹ d'action de Madrid qui a pour but d'aider les pays membres à cibler leurs efforts sur la mise en œuvre du Plan pendant ce qu'il reste d'années de la décennie à courir, à savoir jusqu'en 2012. Bien qu'il appartienne à chaque pays de déterminer ses priorités d'avancement du processus, compte tenu de son stade de développement économique et social et de l'état de vieillissement de sa population, le cadre vise à être universel. Il définit trois approches à suivre par les pouvoirs publics : mise en place d'une capacité nationale en matière de vieillissement, sensibilisation de l'opinion et démarginalisation et participation.

5. Le présent rapport suit la structure proposée dans le cadre stratégique de mise en œuvre comme moyen d'analyser les progrès récents réalisés par les pays dans la mise en œuvre du Plan de Madrid. On y examine les efforts à faire pour mettre en place une capacité nationale d'action dans le domaine du vieillissement, on passe ensuite aux initiatives de prise de conscience du vieillissement et on termine par un examen des mesures de nature à faire valoir la capacité d'action des personnes âgées

¹ E/CN.5/2009/5.

et à promouvoir leurs droits. Comme on n'attend pas des États Membres qu'ils fassent rapport chaque année sur leurs efforts de mise en œuvre du Plan, on se contente de donner ci-après un bref aperçu des activités entreprises par tout un ensemble de pays sur le vieillissement au cours des dernières années.

A. Mise en place d'une capacité nationale sur le vieillissement

6. Afin de bien mettre en œuvre le Plan de Madrid, il faut que les gouvernements puissent définir et mettre en œuvre des politiques, faire appliquer des lois et mettre en place un processus de contrôle qui évalue les progrès réalisés et les problèmes rencontrés. Pour en assurer le succès, il faut que les États aient les ressources humaines, les moyens financiers, la volonté politique et les compétences organisationnelles nécessaires. C'est pourquoi on encourage les États Membres à redoubler d'efforts pour se doter d'une capacité nationale en matière de vieillissement, y compris par la mise en place d'une infrastructure institutionnelle, par un investissement en ressources humaines, par la mobilisation de ressources financières et par un plus gros effort de recherche, de collecte de données et d'analyse.

Incorporer le vieillissement dans les cadres de développement national

7. Il y a certes des pays qui ont mis en place des plans et politiques en matière de vieillissement et qui ont intégré le vieillissement dans leur plan de développement national, cela s'est fait dans des proportions qui varient considérablement de l'un à l'autre. La plupart des pays développés et des pays à revenu intermédiaire ont adopté et mis en œuvre des politiques relatives au vieillissement qui traduisent leurs réalités démographiques et leur capacité d'adoption, de mise en œuvre et de suivi de politiques et programmes pour les personnes âgées. Par contre, dans beaucoup de pays en développement, les personnes âgées constituent une partie relativement faible de la population et des contraintes de ressources et des priorités concurrentes peuvent poser un grave obstacle à la pleine application du Plan de Madrid. Néanmoins, des efforts ont été faits par les pays en développement et les pays développés pour incorporer le vieillissement dans les cadres de développement national englobant une large gamme de questions qui vont du logement aux allocations sociales en passant par la protection de la population active.

8. Des politiques nationales sur le vieillissement ont été adoptées récemment à Maurice, au Maroc, en Slovaquie et en Turquie. Maurice s'est doté en 2008 d'une nouvelle politique nationale sur le vieillissement qui prévoit des programmes de formation et de démarginalisation des personnes âgées pour les encourager à adopter une philosophie du vieillissement productive et à exercer des activités génératrices de revenus. Cette politique vise aussi à accroître des pratiques déjà en place dans le domaine des soins de santé, des loisirs, de la protection, des relations intergénérationnelles et de l'environnement². Le Maroc a inséré dans son Plan stratégique pour 2008-2010 une Stratégie nationale pour les personnes âgées qui porte sur le revenu et les pensions, la santé, le logement et les conditions de vie ainsi que les rôles et les droits des personnes âgées dans la société. En 2009, la

² Voir <http://www.gov.mu/portal/site/Mainhomepage/menuitem.a42b24128104d9845dabddd154508a0c/?content-id=49d660da09dac110VgnVCM100000a04a8cORCRD> 2008, *Helping our elderly age with dignity and security*. Septembre 2008.

Slovaquie a adopté un Programme national pour la protection des personnes âgées, qui fournit un cadre pour l'élaboration de politiques à l'égard des personnes âgées. Le Programme concerne la sécurité sociale, l'emploi, la politique de la famille, l'éducation, la sécurité, les soins de santé, le logement, la culture et les médias, les impôts et les redevances, le transport, la poste et les télécommunications, la protection juridique, l'économie, l'agriculture et l'environnement³. En Turquie, le gouvernement, les universités et les organisations scientifiques ont établi un rapport intitulé « Situation des personnes âgées en Turquie et Plan national d'action sur le vieillissement » qui a été adopté et qui a conduit à recommander des solutions concrètes concernant les préoccupations sociales, économiques et médicales des personnes âgées.

9. Des efforts pour intégrer les personnes âgées dans les plans de développement national ont été faits aussi dans un certain nombre de pays. Dans le cadre de son plan national de développement (2007-2013), l'Irlande a engagé 1,6 milliard d'euros pour services de soins communautaires aux personnes âgées, programme qui comprend un logement à un coût abordable, des possibilités de bénévolat et des subventions pour le transport⁴. En France, le programme *Bien vieillir* fait partie du plan national de développement. Il a pour objectif d'adopter une démarche holistique à l'égard du vieillissement; par exemple, le plan vise à promouvoir un mode de vie sain, la prévention de problèmes de santé et l'amélioration des conditions de vie et de la qualité de vie des personnes âgées. Il vise aussi à encourager les personnes âgées à prendre part aux activités sociales et culturelles et à susciter une solidarité intergénérationnelle. En Thaïlande, le 10^e plan national de développement social et économique et la stratégie administrative du Gouvernement ambitionnent de répondre au besoin d'un système de soins aux personnes âgées et d'une caisse nationale d'épargne, de renforcer la capacité des autorités locales à adopter une approche multidimensionnelle des programmes relatifs au vieillissement et de faciliter, pour les personnes âgées, l'aménagement de logements qui répondent à leurs besoins et de cadres de vie accueillants.

10. Un certain nombre de pays, dont Antigua-et-Barbuda, l'Australie, la Chine, la France, Maurice, le Maroc, le Népal, la Serbie et la Tunisie ont dit que leurs politiques nationales prévoient des initiatives visant à améliorer l'accès à un logement d'un coût abordable et à faire que l'on puisse vieillir chez soi. Par exemple, la France a lancé une nouvelle campagne intitulée « vivre chez soi » qui vise à encourager l'aménagement des maisons et à améliorer la sécurité et la qualité de la vie, la technologie résidentielle et l'urbanisation pour assurer un meilleur transport et des espaces publics aux personnes âgées. À Antigua-et-Barbuda, des programmes comme celui qui prévoit l'attribution de subventions pour l'amélioration du logement ont vu le jour pour aider les personnes âgées à rendre leur logement plus conforme aux besoins de leur âge.

11. L'Afghanistan, la Chine, l'Équateur, l'Indonésie, Maurice, le Népal, les Philippines et le Vietnam ont désigné les personnes âgées comme bénéficiaires

³ Voir http://www.globalaging.org/agingwatch/events/regionals/ece/Policybrief-_Mainstreaming-_Eng.pdf Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Document d'orientation: Mainstreaming Ageing, Novembre 2009.

⁴ http://www.ndp.ie/documents/publications/annuel/NDP_AnnualReport2007.pdf. Ireland National Development Plan 2007-2013, Transforming Ireland : A Better Quality of Life for All, rapport annuel 2007.

d'initiatives d'allocations sociales. C'est ainsi qu'aux Philippines la loi de 2010 dite Expanded Senior Citizens Act prévoit l'attribution de 500 à 1 500 pesos, soit 11 à 32 dollars, par mois aux personnes âgées qui vivent dans un état de pauvreté extrême. À Maurice, la politique nationale de 2008 sur le vieillissement prévoit des activités génératrices de revenus et l'article 37 de la Constitution de l'Équateur prévoit une universalisation des pensions. Au Canada, dans le cadre des mesures prises en 2009 en vue de stimuler l'économie, les personnes âgées se sont vu octroyer des incitations fiscales et une allocation sociale pour les aider à supporter la crise économique et financière.

12. Certains pays ont fait des efforts pour promouvoir et protéger la participation active des personnes âgées au monde du travail. Au Mexique, le *Plan national de développement* (2007-2012) reconnaît les personnes âgées comme membres productifs de la société en accordant des incitations fiscales aux employeurs qui engagent des travailleurs âgés, en mettant en œuvre des politiques qui les protègent âgés et en versant une allocation sociale aux personnes de plus de 70 ans. En Slovaquie, la « Stratégie de soins aux personnes âgées à l'horizon 2010 : solidarité, bonnes relations intergénérationnelles et qualité du vieillissement de la population » encourage l'emploi de travailleurs âgés par un allègement spécial d'impôt sur le revenu, régule le travail à temps partiel et le travail temporaire pour les retraités, crée des formes d'emploi plus souples, augmente la protection des travailleurs âgés et prévoit des programmes d'éducation permanente. De même, en Autriche, le gouvernement a créé des politiques pour protéger les travailleurs âgés, il encourage les entreprises à les engager et il favorise l'organisation de programmes d'éducation et de formation professionnelle permanente pour les réintégrer dans la population active.

Investir en ressources humaines

13. Le renforcement des ressources humaines pour aborder comme il convient les questions relatives au vieillissement est une importante composante de la mise en place d'une capacité nationale. Il s'agit notamment d'assurer une formation appropriée aux professionnels de la santé, aux dispensateurs attitrés et occasionnels de soins, aux fournisseurs de services communautaires et aux spécialistes des questions budgétaires et financières, qui tous doivent être équipés pour répondre aux besoins courants et pressentis de la population âgée. Renforcer la capacité en ressources humaines implique aussi de tirer parti du potentiel humain des personnes âgées elles-mêmes. L'expérience, les compétences et la sagesse des personnes âgées sont de précieux outils dont on peut tirer parti, notamment, par le volontariat.

14. Étant donné le rythme accéléré du vieillissement dans tous les pays, il est devenu particulièrement urgent de réexaminer la situation du personnel de santé pour s'assurer que ses compétences et sa formation correspondent aux besoins de santé de la population âgée. À cette fin, plusieurs États membres ont mis en œuvre tout un ensemble de programmes et de politiques pour accroître leurs effectifs de personnel de santé spécialisés en soins gériatriques. Ces initiatives comprennent les plans de dispense de remboursement des prêts pour études, l'attribution aux professionnels de santé d'une aide à la formation permanente en soins gériatriques, la formation de personnes volontaires pour devenir soignants de profession et l'augmentation des salaires.

15. L'Australie a adopté une initiative nationale en matière de démence qui vise à renforcer les moyens d'action du personnel de santé et des dispensateurs de soins aux personnes âgées et à assurer une prévention à base de faits d'observation et une intervention précoce, l'évaluation, le traitement et le soin de personnes atteintes de démence. Ce programme prévoit 121 millions de dollars australiens pour le soin de la démence à domicile, pour les activités de recherche et de formation du personnel chargé du soin aux personnes âgées et des soins communautaires, pour les dispensateurs de soins, pour les travailleurs communautaires et pour les agents de police. En Ukraine, le Gouvernement a adopté un programme d'éducation et de formation gériatriques à l'intention des médecins, du personnel infirmier, des travailleurs sociaux et des bénévoles. De même, l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, le Qatar et le Yémen ont prévu des programmes de renforcement des compétences à l'intention des agents de santé des secteurs public et privé.

16. À Hong Kong, Chine, et Singapour, on recrute des soignants occasionnels pour les former aux soins gériatriques. Ces soignants, qui sont pour la plupart des femmes qui s'occupent d'un parent handicapé ou d'une personne âgée, reçoivent une formation qui en fait des soignants attirés. L'idée est de créer une passerelle pour ceux qui veulent, de dispensateurs occasionnels de soins, devenir dispensateurs de soins attirés dans des locaux prévus pour cela, augmentant ainsi l'offre de soignants qualifiés disponibles dans la communauté.

17. Divers pays, dont l'Argentine, le Costa Rica, le Myanmar, la Thaïlande et l'Uruguay ont créé des programmes qui forment des bénévoles jeunes et âgés pour en faire des soignants attirés. Ces bénévoles reçoivent une formation professionnelle en soins gériatriques et en fourniture d'une assistance pour répondre aux besoins du quotidien et autres et, comme tels, constituent une précieuse ressource humaine pour les soins à domicile. Par exemple, en Thaïlande, le Gouvernement a lancé un projet de soignants communautaires bénévoles pour les personnes âgées dont le but est de former des gens de la communauté pour en faire des soignants. De même, dans le Myanmar, le projet ROK-ASEAN de soins à domicile pour les personnes âgées offre à des volontaires la possibilité de devenir soignants dans leur communauté.

Les personnes âgées comme volontaires

18. La valorisation des ressources humaines a comme autre aspect important de cultiver le talent et les compétences des personnes âgées elles-mêmes. La création et le lancement de programmes de volontaires à leur intention peuvent servir à répondre à des besoins de la communauté encore insatisfaits ainsi qu'à les conforter dans le sentiment de leur valeur personnelle. Au Sri Lanka, les femmes, jeunes et âgées, travaillent ensemble à créer des jardins dans tout le pays afin de prévenir les pénuries alimentaires. En 2008, la Slovénie a mis sur pied un programme qui vise à mettre des volontaires âgés en contact avec des anciens confinés chez eux pour leur apporter assistance et compagnonnage. De même, dans les États-Unis d'Amérique, la loi de 2009 dite Edward M. Kennedy Serve America Act encourage les personnes âgées à venir en aide à d'autres personnes âgées qui ont besoin qu'on les aide dans leurs tâches quotidiennes et elle les encourage aussi à devenir grands parents adoptifs d'enfants qui ont des besoins spéciaux.

19. En Nouvelle Zélande, l'Office of Senior Citizens a, dans le cadre du Ministère du Développement social, créé un groupe de volontaires et de sensibilisateurs

comprenant 29 personnes âgées choisies parmi les membres des organisations communautaires du pays. Le groupe est chargé de mettre en œuvre le programme de coordinateurs communautaires bénévoles en renforçant les réseaux dans la communauté locale et en informant les administrations locales sur les besoins et les préoccupations des personnes âgées. Les personnes âgées qui se sont déclarées volontaires pour servir de coordinateurs sont considérées et on les honore en les choisissant comme « Ambassadeurs de vieillissement positif ». De même en Inde, le Volunteers Bureau for Older People aide les personnes âgées à utiliser leurs compétences, leurs talents et leur expérience pour le bien de la société. Les personnes âgées se font inscrire auprès du Bureau et proposent leur aide à des hôpitaux, des écoles et des établissements pour enfants souffrant d'invalidités physiques ou mentales.

20. Encourager les jeunes et les vieux à se porter volontaires pour la même cause peut aussi être un moyen de créer une solidarité intergénérationnelle. Les personnes âgées peuvent donner de leur temps pour instruire et guider les jeunes et devenir grands parents adoptifs d'enfants qui ont des besoins spéciaux. Dans de nombreux cas, les personnes âgées partagent leurs pension avec leur famille pour s'assurer que leurs petits enfants vont à l'école ou qu'ils ont accès à des soins médicaux. De même, les jeunes peuvent donner de leur temps pour apporter de l'amitié à des personnes âgées confinées chez elles, les aider dans leurs courses et les travaux du ménage, leur montrer comment utiliser un ordinateur et autres équipements technologiques et s'occuper d'elles quand elles tombent malades et que leur santé devient fragile. On peut trouver un exemple de ce modèle de volontariat intergénérationnel dans l'initiative allemande « Create New Age » qui fait se rencontrer des jeunes et des vieux dans des activités diverses – lire à des écoliers, donner des leçons particulières à des élèves, rendre visite à des maisons de retraite, aider les handicapés et faire les courses.

Mettre l'accent sur la recherche et la collecte de données

21. Il est possible d'élaborer et de faire valoir une politique efficace et appuyée sur des faits d'observation quand les décideurs et les organisations de la société civile disposent de travaux de recherche et de données de bonne qualité, fiables et représentatifs. La collecte de données et les travaux de recherche sont plus courants dans les pays développés qui ont la capacité financière et les ressources humaines nécessaires et dans lesquels la population âgée constitue un pourcentage considérable de la population. Même dans ce cas, données et recherche ont tendu à porter sur le vieillissement de la population plutôt que sur la situation des personnes âgées, échouant ainsi à mesurer comme il convient la situation sociale, économique et culturelle des personnes âgées.

22. Pour y remédier, un certain nombre de pays développés ont consacré des ressources à l'amélioration de la collecte de données et des travaux de recherche sur la situation des personnes âgées. C'est ainsi que les Pays-Bas ont débloqué 80 millions d'euros pour la recherche sur la manière d'améliorer le diagnostic des problèmes somatiques et psychiatriques des personnes âgées en réalisant une évaluation gériatrique globale du système de soins de santé et en améliorant la coordination et le soin des personnes âgées. Aux États-Unis, dans le cadre de l'American Recovery and Reinvestment Act, l'Institut national du vieillissement a reçu environ 275 millions de dollars des fonds alloués aux instituts nationaux de santé pour travaux de recherche sur le vieillissement concernant des questions

comme la maladie d'Alzheimer, la nutrition, l'obésité, l'ostéoporose et les maladies cardio-vasculaires ainsi que l'utilisation de la santé, les disparités de santé et l'aide aux dispensateurs de soins à la famille. Par ailleurs, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a établi, fondée sur des exemples communiqués par les membres du groupe de travail de la CEE sur le vieillissement, une base de données sur les pratiques de bonne politique. Afin d'apporter un complément aux résultats de travaux de recherche fournis par ses membres, elle a également établi des indicateurs, pourvu à la collecte de données et assuré la diffusion de l'information au moyen d'un site web sur les politiques et stratégies relatives au vieillissement, les activités nationales de mise en œuvre du Plan, les publications et les réseaux et les organisations non gouvernementales actives dans le domaine du vieillissement.

23. D'une manière générale, les travaux de recherche et la collecte de données sur les personnes âgées dans les pays en développement demeurent limités, encore qu'il y ait eu récemment quelques engagements quant à l'amélioration de la collecte des données. C'est ainsi que le Département des affaires sociales de la Commission de l'UA élabore des plans pour l'établissement d'un conseil consultatif chargé de promouvoir politique, pratique et recherche sur le vieillissement dans la région. En outre, des pays à capacité limitée en matière de financement et de ressources humaines professionnelles se sont associés avec des institutions de l'ONU, des universités internationales et des organisations non gouvernementales pour renforcer leur capacité de collecte de données et d'élaboration de politiques. Par exemple, l'Inde réalise deux études sur le vieillissement, l'une avec la Harvard School of Public Health et l'autre avec l'Organisation mondiale de la santé. Ces deux études, qui sont les premières de cette nature en Inde, aideront les analystes des politiques et les planificateurs de programmes à prendre des décisions de principe relatives à l'offre de main-d'œuvre, à la demande et à l'utilisation de soins de santé, au bien-être socioéconomique des personnes âgées et de leur famille et à la charge de morbidité.

B. Sensibilisation aux questions relatives au vieillissement

24. À mesure que les pays avancent dans leur mise en œuvre du Plan de Madrid, une plus grande attention aux questions relatives au vieillissement en général et au contenu du Plan en particulier s'impose. Les activités de sensibilisation comprennent l'ouverture de canaux médiatiques et politiques pour améliorer l'accès à l'information pour et sur les personnes âgées. Il s'agira notamment de sensibiliser les décideurs, les parties prenantes et le public en général à ce que les personnes âgées apportent à la société. Par ailleurs, il est indispensable d'établir des partenariats entre gouvernements, société civile, universités et médias pour sensibiliser aux défis et aux chances que suscite le vieillissement de la population.

Les voies de la sensibilisation

25. Les généralisations et les on-dit concernant les personnes âgées peuvent conduire à des stéréotypes dévalorisants qui ne font qu'exacerber les images négatives qu'elles suscitent et à les marginaliser encore plus. Le Plan de Madrid encourage les gouvernements à donner des images positives du vieillissement et souligne l'apport vital des personnes âgées à la société.

26. Reconnaissant le rôle important que les personnes âgées jouent à tous égards dans la société, les États membres ont pris des initiatives qui tendent à présenter d'elles une image positive et réaliste. C'est ainsi qu'en 2009 le Ministère des affaires sociales de l'Autriche a organisé un atelier dans lequel des experts des médias et des scientifiques ont été invités à élaborer des stratégies et des instruments susceptibles de donner une image viable et moderne du vieillissement et des personnes âgées dans les médias en vue de faire pièce à la présentation des personnes âgées comme des personnes soit diminuées, en mauvaise santé ou nécessitant des soins de longue durée.

27. Par ailleurs, au Royaume-Uni, le Conseil municipal de Manchester a mis sur pied le groupe d'étude dit Positive Images Task Group dans le but de promouvoir un comportement positif et sain à l'égard du vieillissement et des choix de style de vie sains qui réduisent l'impact du vieillissement, d'encourager le public à réévaluer son comportement à l'égard des personnes âgées et d'inciter les administrations locales à revoir la manière dont elles traitent et servent les personnes âgées. Le Groupe d'étude a fait paraître des calendriers et des bulletins et fournit une tribune pour donner aux personnes âgées de la communauté la possibilité de faire connaître leurs préoccupations. À cela s'ajoute l'organisation d'un festival annuel dit « Full of Life » pour célébrer les réalisations des personnes âgées.

28. Au Canada, le Conseil consultatif national sur les personnes âgées a créé une série de « carnets de notes sur le vieillissement » qui évaluent la qualité de la vie, la santé, la sécurité de revenu et les relations sociales des adultes âgés. Son travail a été mentionné par les chercheurs, les décideurs et les médias et a beaucoup fait pour sensibiliser le public canadien aux questions relatives au vieillissement.

29. D'autres initiatives ont été prises par les gouvernements pour améliorer l'image des personnes âgées, comme d'organiser des activités qui rendent hommage à leur valeur et à leurs réalisations, notamment par la désignation d'un jour ou d'un mois pour célébrer les personnes âgées. À cet égard, beaucoup de pays ont trouvé des manières originales d'honorer les personnes âgées dans le cadre de leurs célébrations de la Journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre. Pendant tout le mois d'octobre, le gouvernement du Kirghizistan et les organisations non-gouvernementales kirghizes distribuent de la nourriture et des vêtements aux personnes âgées pauvres et, dans la République démocratique populaire lao, l'État assure la gratuité des services de santé aux personnes âgées. Au Japon, le Ministère de la santé, du travail et de la protection sociale a désigné octobre « Mois du soutien à l'emploi des personnes âgées » pour faire prendre conscience des travailleurs âgés au moyen d'activités à but éducatif destinées à générer des possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, d'un colloque public, de la démonstration, par des sociétés japonaises, de pratiques optimales qui ont réussi, d'expositions et de concours⁵. En outre, le Ministère fait paraître une revue éducative sur le vieillissement et l'emploi intitulée « Vieillir » ainsi que des livres et des brochures concernant les problèmes d'emploi des personnes âgées et il réalise des publicités télévisées ainsi que des affiches destinées à éduquer le public sur la valeur des travailleurs âgés.

⁵ Voir <http://www.jeed.or.jp/english/educational-activity-eld.htm>1 Organisation japonaise pour l'emploi des personnes âgées et des handicapés, « Activités éducatives concernant l'emploi des personnes âgées ».

30. En Australie, l'État célèbre la « Semaine des personnes âgées », qui reconnaît le précieux apport des Australiens âgés à leurs communautés. Ces célébrations comprennent des séances d'information sur les appareils électroniques, des cours de danse, de cuisine et de culture physique, des activités environnementales ainsi que des concerts et des films. Dans la République démocratique populaire de Corée, le gouvernement a désigné plusieurs jours de l'année pour célébrer les réalisations des personnes âgées, comme la « Journée du service aux anciens », « Place à la journée des anciens » et « Journée des services de livraison » qui montrent le bon travail que les gens ont fait pour les personnes âgées. En Chine, le gouvernement célèbre la Journée des personnes âgées par l'organisation d'activités éducatives, culturelles et intergénérationnelles de nature à aider les personnes âgées à comprendre leurs droits. Bahreïn, l'Égypte, le Liban et le Qatar ont, eux aussi, célébré des journées nationales pour honorer les personnes âgées par l'organisation d'ateliers de formation et l'exposition d'objets d'artisanat créés par des personnes âgées.

Création de partenariats

31. La création de partenariats aux niveaux national et multilatéral entre gouvernements, société civile, universités et établissements de recherche contribue au partage des meilleures pratiques, facilitant l'assistance financière et enrichissant le savoir sur le vieillissement de la population et la situation des personnes âgées. Les activités de sensibilisation et de recherche que ces entités assurent contribuent à renforcer les droits des personnes âgées, éclairent les représentants du gouvernement, qu'elles incitent à établir des politiques et des programmes dont puisse bénéficier la population âgée, et éduquent le public quant à l'importance des questions de vieillissement.

32. Au niveau national, les organisations non gouvernementales, les universités et les établissements de recherche font beaucoup pour rendre les gouvernements mieux à même de s'occuper de la situation des personnes âgées. Les organisations non gouvernementales des pays développés se font souvent les avocats des personnes âgées en prenant contact avec les représentants des gouvernements, en faisant paraître des communiqués de presse et des rapports sur des questions qui touchent les personnes âgées. Dans les pays en développement, où il y a un manque fréquent de capacités en ressources financières et humaines sur les questions de vieillissement, les organisations non-gouvernementales, les fondations et les universités des pays développés peuvent parfois combler cette lacune. Elles peuvent pourvoir aux travaux de recherche et à la collecte des données, assurer la formation du personnel gouvernemental, doter les personnes âgées du pouvoir d'assurer le respect de leurs droits et travailler avec le gouvernement à l'incorporation du Plan de Madrid dans leurs plans de développement ou d'éradication de la pauvreté. Dans certains cas, ces organisations aident les ministères gouvernementaux à créer un plan national sur le vieillissement.

33. Au niveau multilatéral, la coopération entre pays développés et pays en développement ainsi que la coopération Sud-Sud rendent les pays à faible revenu mieux à même de mettre en œuvre le Plan de Madrid. Par exemple, en 2009, les représentants du Ministère tunisien de la femme, de la famille, des enfants et des affaires des personnes âgées et ceux du Ministère béninois de la famille et de la solidarité ont débattu ensemble de la manière de renforcer les mécanismes de protection des enfants et des personnes âgées. De même, la France et le Sénégal ont signé un accord de coopération bilatérale aux termes duquel le Sénégal recevra une

aide technique pour la mise en œuvre de programmes de santé, de protection sociale et de plaidoyer pour les personnes âgées. Le Japon, le Royaume-Uni et la Norvège apportent une aide technique et financière à la Serbie pour l'aider à poursuivre la réalisation de son système d'assurance sociale et la construction de centres d'accueil des personnes âgées ouverts le jour. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, les représentants du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et de Sri Lanka se sont réunis en 2008 pour parler de formation et des meilleures pratiques en matière de soins gériatriques, étudier les possibilités de recherche et de développement et voir comment répondre aux besoins psychologiques, sociaux et économiques des personnes âgées.

34. Un certain nombre de gouvernements ont coordonné leurs efforts avec ceux d'organisations non-gouvernementales qui travaillent en faveur des personnes âgées. C'est ainsi que le gouvernement du Cambodge collabore avec HelpAge International à l'amélioration de la santé et de la sécurité de revenu des Cambodgiens âgés. Il s'agit notamment d'organiser des associations et des cercles pour personnes âgées, y compris dans le cadre du processus de développement de la communauté, et de distribuer des prêts pour l'achat de matériel agricole et de nourriture. Dans le Kirghizistan, le gouvernement est associé avec HelpAge International, l'institution Building Partnership Programme dans le cadre de la Commission européenne et la Fondation Babushka Adoption pour la réalisation d'un nouveau projet qui vise à donner réalité aux droits des personnes âgées par voie de tables rondes, de conférences de presse et de bulletins et l'engagement de personnalités politiques locales et communautaires dans le programme.

35. En signe d'appui au travail des organisations qui représentent les personnes âgées, les gouvernements des pays en développement leur ont apporté une aide financière. C'est ainsi qu'au Maroc, la Stratégie nationale pour les personnes âgées permet au gouvernement de soutenir financièrement des organisations de la société civile qui créent des programmes intergénérationnels et assurent une formation aux personnes qui prennent soin des personnes âgées. Au Bangladesh, le Ministère de la protection sociale a donné 100 millions de takas à l'Association pour la protection sociale des personnes âgées pour lui permettre de continuer à travailler sur des projets bénéfiques aux personnes âgées. Au Costa Rica, le Gouvernement fournit une assistance financière aux organisations sans but lucratif qui s'occupent des personnes âgées. De même, le Nicaragua apporte un soutien aux organisations sans but lucratif qui s'occupent des personnes âgées dans les zones rurales.

36. Les gouvernements collaborent souvent avec les organisations qui les représentent à la fourniture de services aux personnes âgées. C'est ainsi que le Gouvernement de la Chine travaille avec des organisations de la société civile auxquelles il apporte un soutien financier pour la construction de centres d'activités à l'intention des personnes âgées. En Inde, le Gouvernement et des organisations de la société civile ont œuvré ensemble à la fourniture de microcrédit et de soins de santé aux personnes âgées. À Cuba, administrations locales et organisations non gouvernementales ont coordonné leurs programmes et sont venues en aide aux familles et aux communautés qui s'occupent des personnes âgées.

C. Démarginalisation des personnes âgées et promotion de leurs droits

37. Afin de créer une société pour tous les âges, il est important de promouvoir et de protéger les droits des personnes âgées ainsi que de faciliter leur intégration et leur participation. En les faisant participer davantage à la vie économique, politique et sociale on assure leur bien-être et on sert l'intérêt de leurs communautés. On peut aussi, en leur assurant la jouissance de leurs droits de base et la participation aux décisions qui les touchent, contribuer à leur démarginalisation.

Les droits de l'homme des personnes âgées

38. Un peu partout dans le monde, les pays se sont employés à mettre en œuvre des politiques, modifier leur constitution, adopter des lois, élaborer des programmes et établir des politiques nationales sur le vieillissement qui prennent en compte les préoccupations des personnes âgées quant à la reconnaissance de leurs droits de l'homme⁶.

39. Sur le front législatif, plusieurs efforts ont été faits pour affermir les droits de l'homme des personnes âgées, y compris par des dispositions constitutionnelles. Par exemple, le Kenya a adopté, en 2010, une nouvelle constitution qui contient des dispositions sur le comportement de l'ensemble du personnel gouvernemental et des fonctionnaires à l'égard de la population âgée. La Constitution contient aussi une section spéciale sur les droits des personnes âgées. Les nouvelles Constitutions de la République dominicaine (2010), de l'État plurinational de Bolivie (2009) et de l'Équateur (2008) contiennent toutes des clauses qui condamnent une discrimination fondée sur l'âge. La Constitution équatorienne fait aussi une large place aux droits de l'homme des personnes âgées, leur donnant le droit à des soins spécialisés, le droit à une assistance préférentielle et humanitaire en cas de déplacement arbitraire, le droit à des mesures spéciales de protection contre la maltraitance, le droit à la protection sociale, le droit à la participation et le droit à la protection et à la sécurité de l'environnement. En 2008, un amendement à la constitution brésilienne donne aux personnes âgées la priorité pour le versement des allocations d'assistance sociale.

40. D'autres initiatives d'ordre législatif portent sur des questions spécifiques comme la protection des patients, la sécurité financière, l'égalité entre sexes dans le droit aux prestations sociales et la discrimination entre sexes. En 2010, le Gouvernement des États-Unis a adopté la Loi sur la protection du patient et la possibilité de se faire soigner pour un coût abordable qui porte renforcement du personnel gériatrique et de la coordination des soins dans les systèmes de santé, soutient la fourniture des soins à domicile, interdit aux compagnies d'assurance de refuser d'assurer, augmente la couverture des médicaments et comble l'écart de couverture en la matière. Les États-Unis ont également adopté la Loi sur la justice et les personnes âgées qui vise à lutter contre la maltraitance des personnes âgées par l'institution d'un Conseil de coordination de la justice à l'égard des personnes âgées, par la fourniture de fonds pour la prévention, la détection et le signalement de la maltraitance de personnes âgées et par l'amélioration de la dotation des services de soins de longue durée en personnel. En 2009, l'Ouganda a fait paraître sa politique

⁶ On trouvera un exposé plus détaillé des droits de l'homme des personnes âgées en se rapportant au document paru sous la cote A/65/157.

nationale pour les personnes âgées, qui est un document fondé sur les droits, sous le thème « Vieillir dans la sécurité et la dignité ».

41. Étant donné l'existence d'une discrimination fondée sur le sexe, en particulier contre les femmes âgées, les pays ont adopté des textes de loi tendant à y mettre fin dans les programmes et les pratiques. Cette discrimination peut se manifester de nombreuses manières, comme dans l'accès à l'emploi, aux soins de santé et à l'éducation. Le Royaume-Uni a adopté, en 2010, la loi sur l'égalité qui interdit la discrimination fondée sur l'âge dans la fourniture des services publics et des soins de santé et qui exige de publier la pratique de l'égalité entre les sexes dans le salaire et l'emploi. De même, le Kazakhstan a adopté en 2010 la loi sur l'égalité de droits et de chances pour les hommes et les femmes qui interdit toute les formes de discrimination fondée sur le sexe et qui veut renforcer l'application des engagements internationaux en faveur de l'égalité des sexes. En Afrique du sud, la loi d'amendement de l'assistance sociale de 2008 a égalisé à 60 ans pour les hommes et les femmes qui en remplissent les conditions l'âge du bénéfice de la prime aux personnes âgées, qui est une pension à base non contributive versée aux personnes âgées qui sont pauvres. Jusque-là, l'âge requis pour en bénéficier avait été 63 ans pour les hommes et 60 pour les femmes.

III. Pleins feux sur les dimensions sociales du vieillissement

42. Le vieillissement comporte certes de nombreux aspects, mais la maltraitance des personnes âgées et les soins qu'elles nécessitent sont deux aspects qui se recoupent à tous les niveaux de développement et qui touchent tous les niveaux de la société. Ils se recoupent aussi de par leur nature en ceci qu'ils embrassent des aspects de mise en place de capacités, de sensibilisation, de démarginalisation et de participation. La maltraitance des personnes âgées et leur délaissement commencent lentement à s'imposer à l'attention des décideurs, des chercheurs et des représentants de la force publique, ce qui a conduit les États Membres à renforcer leur appareil législatif et à engager des initiatives pour amener la population en général, y compris les personnes âgées, à prendre davantage conscience de la maltraitance et du délaissement des personnes âgées. De même, on prête une plus grande attention à la fourniture des soins, à la fois en raison du fait que ces services sont de plus en plus demandés à mesure que la population vieillit et en raison de ce qu'apportent les soignants, en particulier les membres non payés de la famille, au développement économique et social. En plus de la formation assurée aux soignants attirés et occasionnels mentionnés ci-dessus, les États Membres ont adopté des politiques destinées à répondre aux préoccupations des soignants, par exemple en leur accordant des jours de répit, en leur donnant droit à un service de conseils et en leur reconnaissant des droits à pension.

A. Délaissement, maltraitance et violence

43. La maltraitance des personnes âgées traverse toutes les barrières sociales, économiques et nationales, la plupart des victimes étant des femmes et la plupart des coupables des membres de la famille - époux, enfants adultes, frères ou sœurs et petits enfants. D'une étude récente émanant d'Espagne il ressort que les femmes

âgées sont plus susceptibles d'être victimes de maltraitance affective, financière et sexuelle, les hommes âgés étant plus susceptibles d'être abandonnés ou négligés⁷. Comme il est souvent difficile de savoir si une personne âgée est maltraitée, les médecins, le personnel infirmier, les travailleurs sociaux et autres professionnels des soins de santé sont les premiers à détecter et à prévenir leur maltraitance. Et pourtant, ces professionnels n'y arrivent pas facilement parce qu'il n'existe actuellement aucune mesure standard ou directive de portée mondiale pour détecter la maltraitance d'une personne âgée. Il faut que les mesures utilisées pour cela soient adaptées à la culture et à la langue de la personne âgée.

44. Le signal d'alarme lancé par des organisations de la société civile, des organisations non-gouvernementales et des entités de l'ONU concernant la maltraitance des personnes âgées a conduit les Gouvernements à renforcer et à clarifier leurs lois, à accroître leur capacité de ressources humaines et à trouver des financements pour protéger les personnes âgées contre la maltraitance. Il y a des pays qui ont inclus le délaissement et l'abandon par des membres de la famille et des institutions comme forme de maltraitance. Les programmes et politiques que l'on mentionne ci-dessous montrent le travail que les gouvernements ont fait pour combattre la maltraitance dans leur pays.

45. Les gouvernements du Canada, de la Nouvelle Zélande, de la Slovénie et des États-Unis ont entrepris de nouvelles campagnes de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées, campagnes qui ont été annoncées par l'internet, la télévision, les cinémas et des affiches. En outre, ces pays travaillent avec des organisations à ancrage communautaire, des organisations nationales et professionnelles et leurs ministères à faire prendre davantage conscience de la maltraitance des personnes âgées. De même le Belize, le Chili, la Colombie, El Salvador, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, Porto Rico et la République bolivarienne du Venezuela ont tous lancé des campagnes publiques dans le but d'éduquer le public en général quant à la maltraitance des personnes âgées.

46. Au Brésil, le Plan d'action sur la violence contre les personnes âgées (2007-2012) prévoit des programmes pour la prévention et le signalement des cas de maltraitance de personnes âgées et pour le traitement et la réadaptation de celles qui en ont été victimes. Le plan d'action comprend aussi des centres d'orientation qui se spécialisent en assistance sociale. Au Costa Rica, un nouveau programme intitulé « Nouer des liens de solidarité » financera des projets qui traitent et réadaptent des personnes qui ont été maltraitées. Au Pérou, le Programme national contre la violence domestique et la maltraitance sexuelle du Ministère de la femme et du développement social comprend des politiques de lutte contre la violence faite aux personnes âgées.

47. En Argentine, au Chili, en Inde et au Mexique, les lois contre la maltraitance des personnes âgées ont été renforcées. C'est ainsi qu'en Argentine, l'adjonction d'un nouveau programme à la loi sur la maltraitance des personnes âgées permet à celles-ci de faire état de cas de maltraitance. Le nouveau programme dirige la victime vers des organisations qui proposent des services psychologiques et juridiques. Au Mexique, le gouvernement est en train de créer une nouvelle agence fédérale qui se spécialisera dans l'aide aux victimes de maltraitance de personnes

⁷ Voir <http://www.abuel.org/docs/11-spainfamily.pdf> « Maltraitance des personnes âgées dans la famille en Espagne, 2008 ».

âgées. Au Chili, la loi sur la violence domestique renforce les lois sur la violence domestique en ce qu'elle tient compte des besoins des personnes âgées. Le durcissement de la loi contre la maltraitance des personnes âgées garantira que quiconque est reconnu coupable de maltraitance à l'égard d'une personne âgée, y compris d'abandon familial, sera passible de prison, d'amende, d'interdiction de voir la victime et devra assister à des séances de thérapie. De même en Inde, la loi dit que des enfants adultes seront punis s'ils abandonnent, délaissent ou maltraitent une personne âgée.

48. En République dominicaine, le Ministre de la justice et le Conseil national sur les personnes âgées ont créé un groupe spécial chargé de connaître de cas de maltraitance de personnes âgées. En République bolivarienne du Venezuela, l'Institut national des services sociaux propose gratuitement des services juridiques aux victimes de maltraitance. Au Honduras, le Procureur général chargé de la protection du consommateur et des personnes âgées connaît des affaires de maltraitance de personnes âgées. En El Salvador, le gouvernement a créé un système de suivi des affaires de maltraitance de personnes âgées.

B. Soins et soignants

49. La modernisation, les migrations rurales-urbaines et la faiblesse des taux de fécondité ont changé la manière dont les personnes âgées et leur famille interagissent et se traitent mutuellement. Malgré ces changements, la majorité des personnes âgées des pays en développement continuent à vivre avec leur famille. En général, les personnes âgées préfèrent vieillir là où elles sont, soignées par un membre de la famille, ce qui leur est source de confort. Être dispensateur de soins peut être une expérience enrichissante parce que cela peut unir des générations et renforcer la famille. Mais cela peut aussi être très stressant, surtout quand la personne âgée est clouée au lit, qu'elle est de santé très fragile ou qu'elle souffre de maladie mentale comme de démence. Selon l'état mental et physique de la personne âgée, la personne qui la soigne pourra ne pas avoir de temps à elle, ne pas pouvoir travailler, gagner un revenu suffisant ou des droits à pension. Il ressort de travaux de recherche que le stress subi par la personne qui soigne peut parfois conduire à une maltraitance de la personne soignée.

50. La plupart des pays développés ont adopté des politiques qui prévoient l'attribution d'un répit aux soignants, la tenue de séminaires d'information sur l'administration des soins, des aides pour soins à domicile et, dans certains cas, une allocation mensuelle. Par exemple, l'Australie a introduit en 2010 un projet de loi relatif à la fonction de soignant qui en donne une définition très large et prévoit un complément de pension pour chaque personne que le soignant soigne, des paiements annuels, des financements pour des services d'invalidité nécessitant un spécialiste, le vivre et le couvert, les soins à domicile et les soins de remplacement et la formation et la valorisation des compétences du soignant⁸. Le Service national des soins qui est fondé sur le principe d'une assurance sociale partagée financée par des contributions universelles et toutes les personnes qui ont besoin de soins en recevront sans qu'il leur en coûte rien. À Hong Kong, Chine, à Macao, de Chine, en

⁸ Voir http://www.carersaustralia.com.au/uploads/Carers%20Australia/20100317_speech%20Carer%20Recognition%20Bill.pdf Carers Recognition Bill, 2010

Nouvelle Zélande et à Singapour, les soignants ont droit à des services d'appui, comme pour l'obtention de conseils et de services de répit.

51. Certains pays en développement ont eux aussi adopté des politiques de soutien aux soignants. Par exemple, dans la Fédération de Russie, pendant l'Année des familles, en 2008, le gouvernement a promis d'augmenter l'allocation mensuelle versée aux personnes qui s'occupent de personnes âgées. En Thaïlande, des soignants bénévoles conduisent des personnes âgées dans des dispensaires et s'assurent qu'elles trouveront régulièrement chez elles les médicaments qui leur sont prescrits. L'initiative a été lancée dans tout le pays avec un financement de l'État pour assurer aux bénévoles de quoi couvrir leurs frais de carburant et autres. En République dominicaine, (le Programme de Solidarité) apporte un soutien économique aux familles qui s'occupent de personnes âgées. En Argentine, l'objectif du programme national de soignants à domicile est de promouvoir l'indépendance des personnes âgées et de les aider à vieillir chez elles.

52. Il existe des soins en institution dans la plupart des États Membres, mais divers facteurs comme les règlements de santé et de sécurité, la nécessité de disposer d'une personne capable de bien soigner les personnes âgées et d'un personnel de santé bien formé ainsi que de moyens financiers appropriés, tout cela pose des problèmes à la fourniture de soins de longue durée. Pour y pourvoir, le gouvernement de la République de Corée a adopté la loi de 2008 sur l'assurance des personnes âgées pour soins de longue durée. La nouvelle loi prévoit la couverture médicale des personnes de 65 ans et au-delà pour soins de longue durée. En vertu de ce système, les personnes âgées auront droit à des soins infirmiers, à ce qu'on les baigne et à ce qu'on leur fasse le ménage. Le financement du nouveau programme se fera par des subventions de l'État, par le copaiement effectué par les personnes âgées et par les contributions de la population active aux plans d'assurance-santé.

53. Pour apporter un complément au soin des personnes âgées, certains pays ont créé des centres de soin communautaire et des programmes de nutrition et d'alimentation. C'est ainsi qu'au Guatemala des cuisines communautaires proposent des repas aux personnes âgées qui vivent seules dans les zones rurales et urbaines. En Colombie, l'Institut colombien du bien-être familial) a créé un programme national de repas pour les personnes âgées. En Équateur, le Programme « Mange bien, Équateur » représente une nouvelle stratégie du gouvernement qui vise à réduire la faim parmi les personnes âgées en leur proposant des repas. De même, au Chili, le Ministère de la santé a créé un programme d'offre de repas aux personnes âgées.

54. Il est important de ne pas perdre de vue que les personnes âgées ne font pas que recevoir des soins; elles en donnent aussi à des petits enfants ou autres membres de la famille, parfois dans un souci de réciprocité à l'égard de leurs enfants adultes. On fait souvent appel en particulier aux femmes âgées pour s'occuper d'un petit enfant dont le parent vit dans un autre pays, est en prison ou est décédé. En Afrique sub-saharienne et en Thaïlande, on prend de plus en plus conscience du soin que des grands parents prennent d'enfants que le sida a rendus orphelins, ce qui peut les amener à partager leur pension avec leurs petits enfants pour payer les frais de scolarité, leur assurer de quoi manger et veiller à leurs besoins en matière de soins médicaux. Malgré cela, le soin que les personnes âgées apportent aux petits enfants, aux enfants adultes et autres membres de leur famille n'est pas pleinement reconnu et il en est fait rarement état dans les données nationales ou régionales.

IV. Coopération internationale dans la mise en œuvre du Plan

55. Nonobstant les exemples que l'on donne ci-dessus des progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre du Plan d'action de Madrid, dans beaucoup de ceux où peut exister la volonté politique de s'occuper du vieillissement de la population et de la situation des personnes âgées, la capacité de la traduire en politiques demeure problématique. Conflit d'attributions entre les ministères concernant les politiques de vieillissement, financement de programmes relatifs au vieillissement, pesanteurs sociales, absence de données et de recherche sur les personnes âgées et existence d'autres priorités d'ordre sanitaire et politique empêchent souvent les pays d'inscrire dans leur ordre du jour national des politiques sur le vieillissement. Reconnaissant qu'il est urgent d'élaborer des politiques saines et fondées sur des faits qui protègent les personnes âgées, la communauté internationale a décidé de proposer son aide.

56. Le Secrétariat des Nations Unies et les commissions régionales, les fonds et les programmes ont travaillé avec les États membres à mettre en place des capacités, à adopter des politiques et des textes de lois, à éveiller les consciences, à former, à renforcer la recherche et la collecte de données et à proposer une pléthore de ressources et de principes directeurs pour faire avancer la mise en œuvre du Plan de Madrid. Ces entités favorisent la discussion entre toutes les parties prenantes, notamment les personnes âgées et les représentants des États, en vue d'élaborer des politiques nationales sur le vieillissement, de créer des plans de développement national plus solides et plus réalisables, de démarginaliser les personnes âgées et de faire prendre conscience à tous les membres de la société du vieillissement de la population. On indique ci-après les efforts entrepris par ces entités.

57. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a, avec le concours du Haut Commissariat aux droits de l'homme, convoqué à Genève, du 25 au 26 mai 2010, une réunion de groupe d'experts sur les droits de l'homme des personnes âgées. La réunion avait notamment pour objectifs de dégager les tendances générales des législations nationales et de l'approche des droits de l'homme des personnes âgées suivie par les pouvoirs publics. La Division de la politique sociale et du développement du Département des affaires économiques et sociales a de son côté apporté un soutien aux activités relatives au vieillissement par la fourniture de services consultatifs ainsi qu'aux efforts nationaux de recherche et de collecte de données en Arménie, en République de Moldavie et au Tadjikistan. Par ailleurs, la Division a, au cours de la période sur laquelle porte le rapport, organisé des ateliers de formation en Arménie, au Belarus, au Cameroun, à Malte et dans la Fédération de Russie. Les plus grands domaines d'activités ont été notamment la sensibilisation, l'évaluation des besoins et la mise en place de capacités pour une élaboration de politiques fondées sur des faits d'observation.

58. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) a, avec les gouvernements de la région, organisé une série de conférences sur les droits de l'homme des personnes âgées. En 2008, la CEPAL et le gouvernement du Brésil ont organisé une conférence sur les droits de l'homme dans le sillage de la Déclaration de Brasilia adoptée lors de la Seconde Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement en Amérique Latine et dans les Caraïbes. Y ont assisté des membres de la société civile et d'organisations non gouvernementales internationales ainsi que des représentants de 13 États membres.

En 2009, la CEPAL, l'Organisation panaméricaine de la santé et le gouvernement de l'Argentine ont organisé une conférence sur les droits de l'homme des personnes âgées dans le but de définir la langue et de formuler le texte d'une convention sur les droits de l'homme des personnes âgées. Une troisième conférence sur les droits de l'homme des personnes âgées, organisée par la CEPAL, le gouvernement du Chili et l'Organisation panaméricaine de la santé, et soutenue par d'autres organisations, a eu lieu fin 2009. Les représentants de 25 pays, y compris des États des Caraïbes, y ont assisté.

59. La Commission économique pour l'Europe a entrepris d'établir, pour le recentrage du vieillissement en Arménie et en République de Moldavie, une feuille de route qui traduit en actions politiques concrètes au niveau du pays des cadres directifs internationalement reconnus sur le vieillissement. En Arménie, la feuille de route doit son existence à des consultations participatives avec toutes les parties prenantes, à savoir les représentants du gouvernement, le secteur privé, les syndicats, la société civile, le monde universitaire, les personnes âgées et des organisations internationales. La stratégie comprend des éléments de mise en place de capacités tels que mécanismes institutionnels, recherche et collecte de données et valorisation des ressources humaines.

60. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a beaucoup fait pour aider les pays à mettre en place leur capacité nationale en matière de vieillissement, améliorer l'information et la collecte de données sur les personnes âgées et sensibiliser l'opinion aux questions relatives au vieillissement et aux personnes âgées. Concrètement, le FNUAP est intervenu auprès des gouvernements dans toutes les régions du monde pour élaborer leur politique et leur législation sur le vieillissement. Il a, dans la région arabe, travaillé avec l'Égypte, le Maroc et la République arabe syrienne à élaborer une politique nationale sur le vieillissement et à examiner le cadre législatif relatif aux personnes âgées. Dans la région Asie, il aide la Chine, l'Inde, la Mongolie et le Myanmar à revoir leurs lois sur les personnes âgées, renforçant les programmes nationaux en leur faveur, proposant une assistance technique et rédigeant des plans d'action sur le vieillissement. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, il aide la Bolivie, la Colombie et le Nicaragua dans les efforts qu'ils font pour établir des documents directifs nationaux sur le vieillissement. Dans la région Afrique, le Fonds aide le Sénégal et le Togo à intégrer et fournir un soutien technique et financier en vue de l'élaboration d'une politique nationale et d'un plan d'action sur le vieillissement. Dans la région Europe orientale et Asie centrale, il est venu en aide à la Fédération de Russie et au Kazakhstan dans les efforts qu'ils font pour élaborer des politiques et des plans nationaux pour répondre aux défis que pose une population qui vieillit ainsi que pour améliorer les lois et les politiques en place.

61. Le FNUAP s'emploie à améliorer l'information et la collecte de données sur les personnes âgées, y compris par l'utilisation d'enquêtes pour aider à l'élaboration de politiques sur les questions de vieillissement. Le Fonds a aidé les Gouvernements de l'Arménie et du Pakistan ainsi que d'autres gouvernements de la région Europe orientale et Asie centrale à concevoir et organiser des enquêtes sur les ménages concernant la situation des personnes âgées, y compris leur état de santé. Par ailleurs, au Liban, il travaille avec le Centre d'études sur le vieillissement à l'établissement de dossiers sur la situation des personnes âgées, les soignants et les systèmes de pensions dans le but de créer une banque de données pour servir de répertoire d'études nationales et régionales sur les personnes âgées. En Azerbaïdjan,

il a aidé à la conduite de travaux de recherche sur les problèmes socioéconomiques du vieillissement et les relations interrelationnelles. En Colombie, en El Salvador et au Pérou, il a parrainé des études sur la population âgée en ce qui concerne la sécurité sociale, les pensions, les réseaux de soins et l'apport économique des personnes âgées à leur ménage.

62. Pour soutenir les efforts de sensibilisation, le FNUAP appuie la prolifération des publications qui traitent des questions de vieillissement tout en encourageant les efforts de sensibilisation et tout en organisant des ateliers pour améliorer la compréhension que l'on a du vieillissement des populations. Au Cambodge, il collabore avec le gouvernement et d'autres groupes à la production des directives nationales sur les associations de personnes âgées ainsi que de manuels de formation. En Ukraine, il a aidé à la création du centre d'information et de conseils en gérontologie de l'Institut de gérontologie et il a assuré la première traduction et la première publication du Plan de Madrid en ukrainien. Dans la République de Moldavie et en Thaïlande, il a organisé des activités de plaidoyer et de sensibilisation sur les systèmes de protection sociale, y compris sur la réforme éventuelle des plans de pension. En Tunisie, il a soutenu l'organisation d'un atelier international sur le vieillissement des populations et son impact sanitaire et social et, en Malaisie, il apporte son aide au programme de l'université du troisième âge qui vise à mettre le potentiel et l'expérience des personnes âgées au service du développement national. Au Chili, il soutient les activités de plaidoyer en faveur du maintien des personnes âgées dans le tissu socioéconomique par la mise en œuvre d'un observatoire du vieillissement.

63. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le FNUAP, le gouvernement du Royaume-Uni et HelpAge International ont travaillé avec le gouvernement du Népal à l'établissement de politiques et de programmes pour les personnes âgées. Cette collaboration a permis d'offrir au personnel des organisations non-gouvernementales une formation sur la manière de travailler avec les personnes âgées, des activités ont été organisées pour la Journée internationale des personnes âgées, une assistance a été fournie pour la rédaction de la loi sur les personnes âgées et un projet relatif à la santé et à la génération de revenus en milieu rural a été piloté⁹.

64. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aide les administrations locales de Croatie et de Mongolie à prendre en considération les besoins des personnes âgées dans leurs projets de développement local. Pendant des réunions locales de consultation, les personnes âgées se voient donner la possibilité d'exprimer leurs idées sur l'amélioration des services publics, l'éclairage des rues, l'eau et l'assainissement et l'éducation des femmes. En Palestine, le PNUD a établi un projet de démarginalisation économique qui considère les besoins spécifiques des personnes âgées.

65. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance travaille avec le gouvernement du Malawi à réduire l'extrême pauvreté des ménages en pilotant un nouveau programme social de transfert d'espèces qui vise à réduire la faim et la famine. D'après un rapport du Fonds de 2009, quand les transferts d'espèces vont à des

⁹ CESAP, « Elderly People in Nepal : What happened after MPPA, 2002 ? », document établi pour la réunion de haut niveau sur l'examen régional du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement tenue du 9 au 11 octobre 2007 à Macao, Chine. Voir <http://www.unescap.org/esid/psis/meetings/AgeingMipaa2007/NEPAN.pdf>

ménages de personnes âgées, ils ont pour résultat que davantage d'enfants vont à l'école et que davantage de ménages créent de petites affaires comme moyen de générer du revenu.

V. Conclusions et recommandations

66. Vu sous l'angle du cadre stratégique de sa mise en œuvre, il est évident que les deux dernières années ont vu les pays agir de manière significative pour faire avancer le Plan. Les exemples que nous avons donnés ci-dessus font état de progrès dans la mise en place de capacités nationales, d'efforts pour faire prendre davantage conscience des questions de vieillissement et de la démarginalisation des personnes âgées et de la promotion de leurs droits. Néanmoins, la mise en œuvre et le suivi de ces initiatives n'ont pas été universels. L'infrastructure demeure inadéquate dans de nombreux pays en développement, handicapés par une capacité de ressources financières et humaines limitée, par le manque de volonté politique, par l'insuffisance de la recherche et des données sur les personnes âgées et par l'applicabilité limitée des programmes de développement à la population âgée. Dans les pays développés, où l'impact des crises financières et économiques globales a été particulièrement grave, les gouvernements peuvent recourir à la réduction des services sociaux, y compris de ceux dont bénéficient les personnes âgées. Compte tenu de ces réalités, que vient aggraver la rapide accélération de la croissance de la population âgée dans le monde, tous les pays devront fournir de plus gros efforts pour arriver à atteindre leurs priorités de mise en œuvre du Plan de Madrid d'ici la fin de sa première décennie en 2012.

67. En vue de progresser dans la réalisation des priorités nationales sur le vieillissement, dans le droit fil des approches définies dans le cadre stratégique de mise en œuvre du Plan, l'Assemblée générale pourra souhaiter recommander aux États membres les objectifs suivants :

a) Définir les domaines prioritaires clefs pour le reste de la première décennie de mise en œuvre du Plan, notamment démarginaliser les personnes âgées et promouvoir leurs droits, faire prendre conscience des questions de vieillissement et mettre en place une capacité nationale sur le vieillissement;

b) Veiller à ce que le Plan forme une partie intégrante de l'agenda du développement en faisant figurer les questions de vieillissement en bonne place dans les plans nationaux de développement;

c) Forger de plus solides partenariats avec les composantes de la société civile, comme les organisations de personnes âgées, le monde universitaire, les fondations de recherche, les organisations à ancrage communautaire et le secteur privé dans le cadre d'un effort pour se doter d'une capacité concernant les questions de vieillissement;

d) Fournir de plus gros efforts pour améliorer la recherche et l'analyse sur la situation des personnes âgées, notamment par la collecte de données ventilées selon le sexe et l'âge, en vue de mieux actualiser et suivre les politiques relatives au vieillissement.

68. L'Assemblée générale pourra souhaiter inviter le système des Nations Unies à renforcer ses moyens de soutenir, d'une manière efficace et coordonnée, la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.